



Au fil des 3 Rivières

Sommaire

- **Edito** Page 2
- **Le Territoire** Page 3
- **Le Syndicat des Trois Rivières** Page 4
- **Gestion des milieux aquatiques** Page 6
- **Equipe rivière** Page 8
- **Etudes sur les milieux aquatiques** Page 9
- **Valorisation du patrimoine** Page 10
- **Sensibilisation** Page 12
- **Assainissement** Page 14
- **Jeu-concours** Page 16





Le Syndicat des Trois Rivières a changé de périmètre. J'avais annoncé l'an passé l'arrivée de 16 nouvelles communes, et c'est 18 qui nous ont rejoint. Je voudrais leur souhaiter au nom de toute mon équipe : bienvenue au Syndicat des Trois Rivières. Lequel syndicat devra s'adapter en modifiant d'une part ses statuts et d'autre part son appellation, celle-ci n'étant plus appropriée à la nouvelle configuration géographique.

Cette année qui s'achève a été marquée par une grande sécheresse, celle-ci a sévi sur quasiment toute la France, avec un pic au mois de juin. Elle a mis en évidence la difficile gestion de l'eau et de ses usages. En effet, en ces périodes de pénurie, il peut y avoir ici ou là, conflits d'usage. Tout cela est à prendre en compte et nous devons bien mesurer et mettre tout en œuvre pour concilier l'usage agricole, industriel, domestique, tout en préservant le milieu aquatique.

Cela peut paraître pour de la redite, toutefois je souhaite rappeler notre mission première, qui est de mettre en place toutes les actions afin d'améliorer la qualité de la ressource en eau, ressource sous toutes ses formes. Les études en cours et à venir, décrites au fil du journal, nous aiderons dans cette démarche. Elles seront la fondation sur laquelle sera construite la future démarche.

Dans l'optique d'une valorisation et d'une protection des milieux aquatiques, la disponibilité de l'équipe auprès des collectivités est maintenue et sera même renforcée afin de répondre au nouveau territoire.

Jean-Pierre VALETTE
*Président du Syndicat
des Trois Rivières*







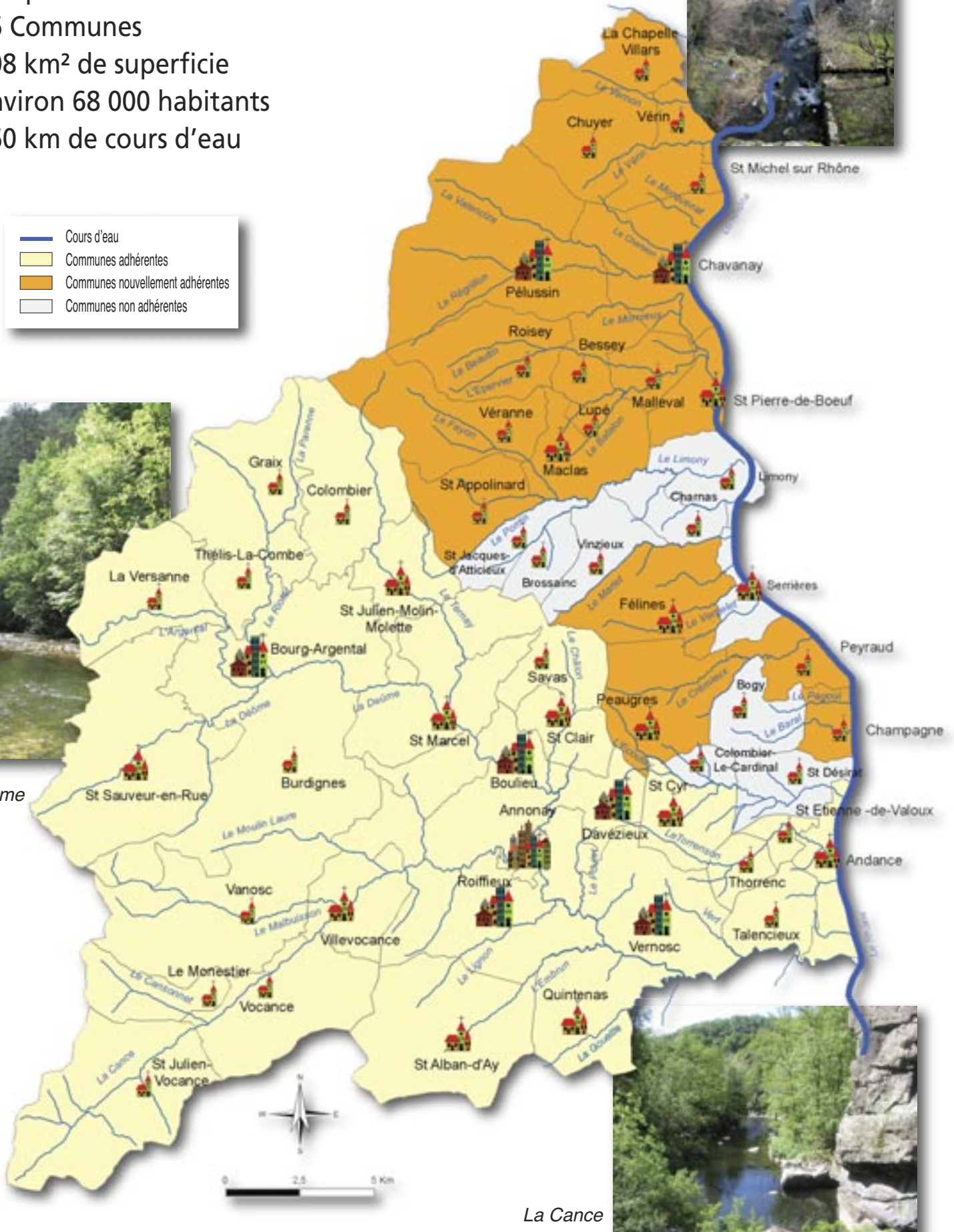
*La rivière
Cance*



Le territoire

- ◆ 2 départements : l'Ardèche et la Loire
- ◆ 46 Communes
- ◆ 608 km² de superficie
- ◆ Environ 68 000 habitants
- ◆ 360 km de cours d'eau

	Cours d'eau
	Communes adhérentes
	Communes nouvellement adhérentes
	Communes non adhérentes





Syndicat des Trois Rivières

Le Syndicat des Trois Rivières est un syndicat mixte intercommunal créé en 1999. Il œuvre pour une gestion cohérente des milieux aquatiques et a notamment comme objectif l'amélioration qualitative et quantitative de la ressource en eau.

C'est une collectivité territoriale, composée de 7 agents qui gèrent la partie technique et administrative des actions et des projets menés par le Syndicat. De plus, ils assistent les collectivités dans leurs diverses démarches auprès des partenaires techniques et financiers.

La conduite de projets en faveur des milieux aquatiques sera poursuivie avec les partenaires privilégiés tels que l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, la Région Rhône-Alpes, les Conseils Généraux de l'Ardèche et de la Loire, qui ont financé les actions du contrat de rivière.

Et les nouvelles

Les nouvelles coll...
bénéficiaire de l...
compétences du S...
Rivières, l'assista...
administrative,
de projets, de tra



Gestion des milieux aquatiques

Elaborer, suivre et réaliser des travaux (aménagement, restauration et entretien des berges et du lit des rivières) et mener des études en faveur de la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.



Entretien du Riotet - Bourg-Argental



Journée de formation - Torrenson - St Cyr

Réaliser des opérations de sensibilisation et d'information auprès des différents publics.

Sensibilisation et commun



Les missions du Syndicat des Trois Rivières

Amélioration de l'habitat piscicole

Diminution des risques hydrauliques

Assister les porteurs de projets, sur la réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes vis-à-vis des risques de crues et d'inondations.



Piège à embâcles sur la Deûme - Annonay

Assainissement collectif

Assister les porteurs de projets d'assainissement : diagnostic, mise en place de réseaux de collecte et de transfert, construction de station d'épuration...



Station d'épuration filtre planté de roseaux
Hameau de Vert - Vernosc



s collectivités ?

activités pourront
ensemble des
Syndicat des Trois
nce technique et
, l'ingéniering
vaux, d'études...

Règlementation sur l'eau

La législation sur l'eau est depuis 2000 commune à l'Europe, par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau qui engage les états membres à mettre en œuvre les outils nécessaires pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'ici 2015 (ou 2021 selon dérogation).

Au niveau national, les lois sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (2006) et Grenelle (2009 et 2010) retranscrivent cette directive en droit français.

Au niveau des bassins hydrographiques, les Agences de l'Eau ont établi des Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), comme celui de Rhône-Méditerranée.

Le SDAGE est un document de planification pour une gestion équilibrée de la ressource en eau à l'échelle des grands bassins versants. Des orientations fondamentales sont définies tels que la maîtrise des inondations, la préservation des zones humides, l'entretien et la restauration des cours d'eau... Un programme de mesures est associé comprenant des actions concrètes à réaliser par bassin hydrographique.

Ainsi tous les acteurs de l'eau suivent un même fil conducteur en faveur des milieux aquatiques.

EUROPE
Directive Cadre sur l'Eau



FRANCE
Loi sur l'Eau
et les Milieux Aquatiques
Loi Grenelle



**GRAND BASSIN
HYDROGRAPHIQUE**
SDAGE



**STRUCTURES DE
GESTION LOCALES**
Contrat de Rivière,
Schéma d'Aménagement et
de Gestion des Eaux...

cation



*Seuil piscicole
sur la Cance
Gallélaure*

Maintenir et favoriser
le développement du
peuplement piscicole.

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, pour une amélioration des rivières

L'ensemble des communes du Pilat Rhodanien (14 communes) a adhéré au Syndicat des Trois Rivières cette année 2011 à la suite de nombreux échanges au sein de la Communauté de Communes et avec le Syndicat des Trois Rivières.

La présence d'un S.I.V.U sur une rivière du secteur (Le Batalon) a été à l'origine des discussions.

Les inquiétudes de certains élus par rapport aux risques d'inondations liés aux embâcles sur des ruisseaux à fortes pentes nous ont amenés à nous rapprocher d'un organisme compétent en la matière.

Enfin, l'idée d'atteindre les objectifs d'un contrat de rivière pour tendre vers une amélioration conséquente et visible de la qualité de l'eau sur l'ensemble du bassin versant a orienté notre démarche vers le Syndicat des Trois Rivières.

Nous comptons maintenant sur la force de l'ensemble de ce partenariat pour atteindre les objectifs de la Directive Européenne d'ici 2015.

Gilles CHAVAS
Maire de Chuyer
Vice-Président de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
Délégué au Syndicat des Trois Rivières

Valorisation du patrimoine

Protéger et mettre en valeur les milieux
aquatiques pour favoriser leur découverte.

*Aménagement
du site de la
Roche Péréandre
sur la Cance à
Vernosc*



Quelle est la procédure à mener avant les interventions en cours d'eau ?

La végétation des berges des rivières doit faire l'objet d'un entretien régulier. Au préalable, il faut connaître le fonctionnement du milieu et les enjeux du bassin versant. Ainsi, en amont des projets, des plans de gestion sont établis.

Ce sont des outils de programmation pluriannuelle d'entretien et de maîtrise des boisements des cours d'eau. De plus, l'évolution constante des milieux aquatiques et la modification des enjeux nécessitent de réactualiser ou d'élaborer de nouveaux plans de gestion.

Les 6 étapes nécessaires pour intervenir en cours d'eau

Etablir un état des lieux



Prospecter l'ensemble des cours d'eau pour recenser le type de ripisylve, les ouvrages, la morphologie du cours d'eau, les usages, l'occupation des sols, le patrimoine naturel... Pour conclure, des **cartes "état des lieux"** sont établies.

Identifier les enjeux



Réaliser un diagnostic de l'état actuel, en fonction de l'état des lieux et de l'entretien effectué. Après analyse, les **enjeux sont identifiés par secteur**.

Définir des objectifs de gestion



Définir un état souhaité en prenant en compte l'état des boisements, la densité de végétation... A l'issue de cette phase, des **cartes "objectifs et entretien"** sont élaborées.

Etablir un programme d'actions



A l'aide des cartes réalisées, une comparaison entre l'état actuel et l'état souhaité est effectuée. **Les secteurs d'interventions sont ainsi mis en évidence**. Les types et les fréquences des opérations sont donc définis.

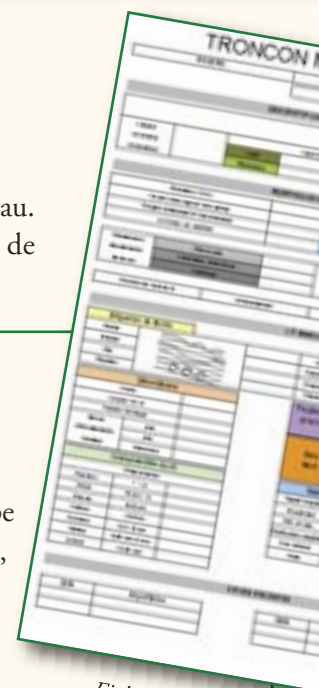
Mettre en place une Déclaration d'Intérêt Général



A la suite de ces 4 premières étapes, une **Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est élaborée et fait l'objet d'une enquête publique**. Une fois validée, la DIG permet à la collectivité d'intervenir sur l'ensemble des terrains riverains des milieux aquatiques.

Réaliser les interventions

Le programme d'actions, établi lors de la 4ème étape, peut alors débuter avec la réalisation de travaux sur les milieux aquatiques.

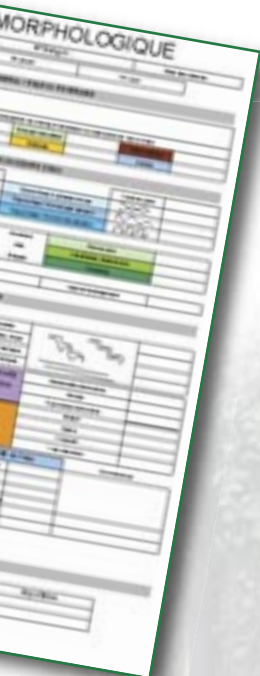


Fiche de terrain



s collectivités ?

oration des plans
e la déclaration
es nouveaux cours
Batalon, Vérin...)
t de travaux.



Restauration et entretien des cours d'eau

La restauration et l'entretien des rivières ont un rôle essentiel dans le fonctionnement des milieux aquatiques. Les cours d'eau sont souvent laissés à l'abandon ou mal entretenus.

Les interventions sont de deux types :

- **La restauration** : c'est une première phase d'intervention relativement conséquente. Elle a pour objectif la remise en état du cours d'eau en fonction des enjeux définis pour celui-ci.

- **L'entretien** : il consiste à maintenir l'état obtenu lors de phases de restauration. Les opérations sont plus douces et plus régulières.

Sur le bassin versant, la restauration a débuté avec le contrat de rivière en 2004 sur les secteurs à forts enjeux et se poursuit aujourd'hui par les tronçons de cours d'eau moins dégradés.

Au cours de l'hiver dernier, trois secteurs ont fait l'objet d'une restauration : le ruisseau de Riguebœuf à Colombier-sous-Pilat, le Ternay à St Julien-Molin-Molette ou encore le Châlon entre St Clair et Boulieu.

Ces phases de restauration ont été effectuées par des entreprises privées, car elles nécessitent une technicité pointue (démontage d'arbres...) et un équipement spécifique (débardeur forestier...).

Les phases d'entretien, sur l'ensemble des cours d'eau du territoire, sont réalisées depuis 2009 par l'équipe rivière. Celle-ci possède un savoir faire et du matériel adapté à ce type de travaux.



Restauration des berges sur le ruisseau de Riguebœuf - Colombier



*Broyage des rémanents sur le ruisseau du Châlon
Boulieu - St Clair*

Le cheval s'invite aux bords des rivières

A la suite des étapes de restauration de la ripisylve, il est nécessaire d'évacuer les bois coupés, c'est le « débardage ». Cela consiste à transporter les bois du lieu d'abattage sur une zone de stockage, hors de la zone de crue.

Les moyens généralement utilisés sont les engins mécaniques, comme le tracteur forestier. Sur le chantier du ruisseau du Châlon entre St Clair et Boulieu, le débardage a été réalisé par un cheval.

Cette méthode traditionnelle est de plus en plus utilisée notamment en rivière. C'est une alternative aux engins mécaniques et à leurs contraintes. Le débardage à cheval permet de respecter les terrains, d'accéder à des zones escarpées et de travailler dans des conditions climatiques peu favorables (terrains gorgés d'eau).

Quelques chiffres...

- Coût de l'opération : 7 219 € TTC
- Aides publiques pour le Syndicat : 4 708 € (Conseil Général de l'Ardèche, Région Rhône-Alpes et Agence de l'Eau)
- Participation du Syndicat : 2 511 €

*Débardage à cheval
sur le ruisseau du Châlon
Boulieu - St Clair*

L'entretien et les aménagements de l'équipe rivière

Comme les années précédentes, l'équipe rivière poursuit ses interventions de restauration et d'entretien du lit et des berges sur les cours d'eau du territoire.

La Déôme, le Riotet et l'Argental à Bourg-Argental ainsi que le ruisseau du Gournay à Saint Sauveur-en-Rue ont fait l'objet d'une intervention fin 2010.

Au cours du printemps 2011, 3 tronçons ont été traités :

- La Deûme de Saint Marcel-Lès-Annonay jusqu'à Boulieu.
- La Cance de Vocance à Villevocance.
- Le Malbuisson à Villevocance.

Un aménagement de stabilisation des berges du ruisseau de Rigueboeuf sur la commune de Colombier-sous-Pilat a été réalisé au mois de mars, en employant des techniques en génie végétal (tressage de saules).



Abattage d'arbres en berge sur la Deûme - Boulieu



Mise en place de fascine de saules sur le ruisseau de Rigueboeuf Colombier



Tressage de saules en berge sur le ruisseau de Rigueboeuf - Colombier



Entretien sur la Déôme St Sauveur-en-Rue

Cet automne l'équipe rivière intervient pour l'entretien des ruisseaux de la Vercantine, de l'Ogelière et du Françillon sur la commune de Bourg-Argental ainsi que sur la Déôme sur la commune de Saint-Sauveur-en-Rue.

Au cours de toutes ces interventions, une attention particulière est apportée à la lutte contre les espèces invasives, notamment la Renouée du Japon, ainsi qu'à l'élimination des déchets présents dans le lit et sur les berges des cours d'eau.

s collectivités ?

Interviendra pour la
entretien sur des
ts. A l'issue de
nouveaux plans de
interventions plus
seront réalisées.

ées en 2011 ont
e des nouveaux
résultats de ces
mettront d'avoir une
ance sur l'ensemble
du périmètre.

Etudes sur les milieux aquatiques

Les études en faveur des milieux aquatiques et de la ressource en eau

**Au cours de l'année
2011, le Syndicat des
Trois Rivières a lancé les
4 études suivantes en
faveur de la gestion des
milieux aquatiques :**

✦ Inventaire complémentaire des zones humides :

L'objectif de la mission est de compléter l'inventaire existant des zones humides présentes sur le territoire (zones humides dont la superficie est inférieure à un hectare). Suite à une caractérisation et une hiérarchisation des zones humides, des orientations de gestion seront proposées.



Zone humide

✦ Détermination des volumes maximums prélevables :

L'objectif de l'étude est de définir les débits naturels des cours d'eau et d'évaluer l'influence des prélèvements sur ces derniers. Une définition des volumes maximums prélevables sera également effectuée permettant d'aboutir à une détermination de valeurs réglementaires en vue de la préservation des milieux aquatiques.



Pollution en rivière

✦ Diagnostic de la qualité des cours d'eau :

Cette étude va permettre de dresser un bilan de la qualité de l'ensemble des cours d'eau des bassins versants du Syndicat des Trois Rivières. Un comparatif avec les précédents bilans qualité des années 2000 et 2002 sera effectué afin d'évaluer l'évolution de la qualité des rivières. Une caractérisation des enjeux et des problématiques existantes avec leurs solutions sera également réalisée afin de poursuivre les efforts pour l'atteinte du bon état des cours d'eau.

✦ Bilan et perspective du contrat de rivière :

L'objectif de cette étude est de dresser un bilan du contrat de rivière Cance-Deûme/Déôme-Torrenson en apportant une analyse critique des actions menées. La mission permettra également de définir la démarche (Contrat de Rivière, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux...) la plus adéquate afin de poursuivre les efforts engagés par l'ensemble des collectivités adhérentes au Syndicat des Trois Rivières.



Mise en valeur de la basse vallée de la Cance

➤ Aménagement de l'accès à la Roche Péréandre

La Roche Péréandre se situe dans la basse vallée de la Cance, sur la commune de Vernosc-lès-Annonay, à 6 km en aval d'Annonay. Ce rocher est une curiosité géologique. C'est un monolithe vertical de 39 m de haut et de 78 m de circonférence à la base.

Entourée d'une légende locale, la roche est souvent la destination des sorties dominicales dans la basse vallée de la Cance.

La commune de Vernosc, en partenariat avec le Syndicat des Trois Rivières, a souhaité sécuriser l'accès au site en favorisant sa découverte. Des aménagements ont ainsi été réalisés au printemps 2011. Outre les aspects sécuritaires, l'un des objectifs de ces travaux était de mettre en valeur la Roche et de faire découvrir le patrimoine naturel de la basse vallée de la Cance.

Ainsi, des marches ont été mises en place pour descendre jusqu'à une aire aménagée afin d'observer la Roche Péréandre et la rivière Cance. Une table de pique-nique et des bancs permettent de profiter oisivement du site.

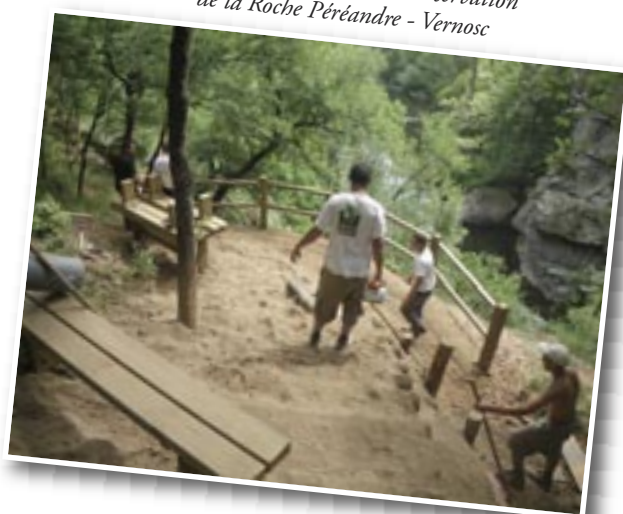
La Roche Péréandre

Des panneaux thématiques ont également été installés pour découvrir la Roche Péréandre et sa légende, l'histoire de la vallée et le milieu naturel.

Site de la
Roche Péréandre
Vernosc



Aménagement de l'aire d'observation
de la Roche Péréandre - Vernosc



Quelques chiffres...

- Coût de l'opération : 23 920 € TTC
- Aides publiques pour le Syndicat : 15 000 €
(Conseil Général de l'Ardèche, Région Rhône-Alpes
et Agence de l'Eau)
- Participation du Syndicat et de Vernosc : 8 920 €



s collectivités ?

s Trois Rivières
on des collectivités
mettre en valeur le
el et bâti... en lien
x aquatiques.

Aménagement des berges du Malbuisson

Le projet d'aménagement des berges du Malbuisson a été initié par la commune de Villevocance en partenariat avec le Syndicat des Trois Rivières. Cet aménagement a pour but de mettre en valeur les abords du ruisseau dans la traversée de Villevocance afin de permettre une réappropriation des berges par tous.

L'opération a consisté à mettre en valeur le patrimoine bâti (canal, murets, pont...), à aménager un cheminement piéton le long du ruisseau et à renaturer les berges

Afin de diversifier les espèces végétales des berges, l'équipe rivière a planté des hélrophytes qui vont concurrencer les massettes, prédominantes sur le secteur aval du projet. Les hélrophytes sont des plantes qui vivent avec les racines dans un sol gorgé d'eau.

De plus, des panneaux thématiques et ludiques seront installés pour découvrir le cours d'eau, au fil de la promenade.

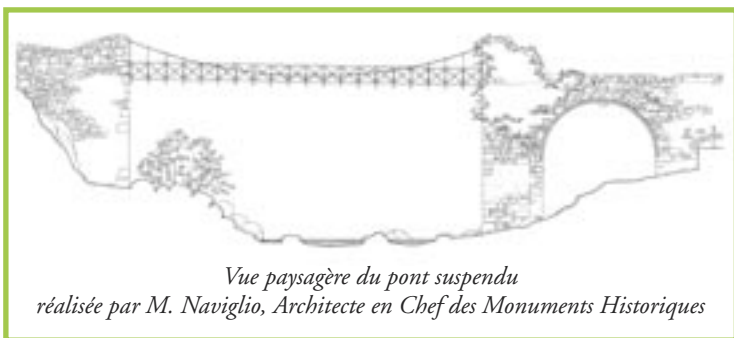


Passage en galet du ruisseau du Malbuisson
Villevocance



Réalisation d'une passerelle sur le canal - Villevocance

➤ Restauration du pont suspendu de Moulin sur Cance



Vue paysagère du pont suspendu
réalisée par M. Naviglio, Architecte en Chef des Monuments Historiques

Le projet de restauration du pont suspendu de Moulin sur Cance s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine architectural et technique lié à l'eau, mais aussi dans un projet plus global de mise en valeur de la basse vallée de la Cance.

Le pont a été édifié entre 1863 et 1865, en s'inspirant de la technique de Marc SEGUIN. Celle-ci consiste à suspendre un tablier en bois entre deux piliers de pierre par des fils de fer parallèles et ligaturés (non torsadés).

Le pont est classé monument historique depuis 1981 et est aujourd'hui en péril.

Le choix d'une entreprise pour sa restauration a été effectué au cours de l'année 2011. Les travaux commenceront début d'année 2012 pour durer environ 12 mois.



Pont suspendu de
Moulin sur Cance
de nos jours



Basse vallée
de la Cance

Découverte d'un chantier d'aménagement de berge par les écoliers

Et les nouvelles

Un large public pour la sensibilisation et c'est fait par le Syndicat. Les écoles peuvent organiser des animations de sensibilisation. Certains élus ont participé aux journées de



A l'occasion d'un chantier de stabilisation de berge, réalisé par l'équipe rivière sur le ruisseau de Rigueboeuf (affluent du Ternay), les élèves de l'école de Colombier-sous-Pilat sont venus découvrir les techniques en génie végétal utilisées. Ils ont également participé à la mise en place des aménagements.

Les 3 ateliers présentés ci-dessous ont été proposés aux élèves.

Présentation du chantier aux enfants

Atelier 1 : Le tressage de saule

Les élèves ont d'abord observé la mise en place d'un tressage réalisé par l'équipe rivière pour se familiariser avec la technique. Ils se sont ensuite essayés à sa mise en œuvre pour finalement comprendre rapidement le procédé. Celui-ci permet de protéger la berge contre l'érosion.



Tressage de saules



Fixation du géotextile

Atelier 2 : La fixation du géotextile biodégradable

Les élèves ont terminé la fixation du géotextile, qui sert à maintenir la terre en attendant la repousse des végétaux, en plantant de grosses agrafes en fer dans la terre.

Plantation de boutures de saules

Atelier 3 : La plantation de boutures de saules

Chaque élève a planté une bouture de saule. Avant de la mettre en terre, ils ont vérifié le sens en mettant les bourgeons vers le haut, pour une bonne repousse. Le saule est utilisé pour sa grande capacité de reprise à partir d'un morceau de branche.



Enchantés par cet apprentissage, les écoliers sont repartis ravis. L'expérience sera renouvelée sur d'autres secteurs.

s collectivités ?

ourra bénéficier de
de la communication
t des Trois Rivières.
ent solliciter des
ous septembre.
nt déjà participé
le formation...

Les journées de formation

Le Syndicat des Trois Rivières met en place des journées thématiques de formation ou d'information pour les élus et les personnels communaux, concernant la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.



Visite de site lors de la journée de formation sur les interventions en cours d'eau

Les deux thèmes suivants ont été récemment abordés :

Gestion des plantes invasives (octobre 2010)

Cette formation, destinée à la lutte contre les espèces invasives, a débuté par la présentation des différentes espèces et leurs caractéristiques. Puis, les stratégies de lutte, la gestion des déchets de coupe et les actions à réaliser ont été présentées afin de limiter la propagation des espèces, en espérant un jour les éradiquer.



Journée de formation sur les plantes invasives

Interventions en cours d'eau (juin 2011)

Une formation sur cette thématique a été organisée afin de sensibiliser les élus et les employés communaux sur les bonnes pratiques à adopter en cas d'interventions sur les milieux aquatiques.

Ainsi, les types d'interventions et leurs impacts ont été expliqués avec un rappel de la réglementation.

Ensuite, les participants ont pu visiter sur le terrain deux cas concrets, pour permettre de débattre des problématiques, des aménagements et comprendre les solutions adaptées à envisager.

Découvrir l'importance de l'eau en la transportant



A la découverte de l'eau

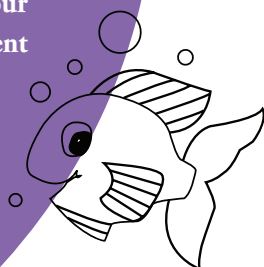
Les écoles des collectivités adhérentes au Syndicat des Trois Rivières peuvent profiter des animations proposées sur le thème de l'eau. Chaque année, de nombreuses classes en bénéficient. Sur l'année scolaire 2010-2011, plus de 600 élèves ont été sensibilisés, de la maternelle au collège.

La sensibilisation est abordée, avec les plus petits, par des jeux sensoriels, comme écouter ou goûter l'eau, ainsi que des activités de motricité (transporter de l'eau sans perdre une goutte). En revanche, avec les plus grands, les expériences sont favorisées pour découvrir et comprendre les propriétés de l'eau, le fonctionnement d'une station d'épuration...



Larve de perle

Observation des invertébrés aquatiques sur la Cance



Assainissement du hameau de la Batterie à Graix

La commune de Graix a réalisé au cours de l'année 2011 des travaux visant à mettre en place l'assainissement collectif au niveau du hameau de la Batterie.

Ce dernier se situe à une altitude d'environ 1080 mètres et comporte une vingtaine d'habitations.

Des réseaux de collecte (980 ml), de transfert (130 ml) et une station d'épuration de type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 85 Equivalent-Habitant (unité de mesure) ont été mis en place. Un traitement tertiaire, composé d'un fossé drainant, a également été réalisé afin d'améliorer le traitement des eaux usées avant le rejet au milieu naturel.

Le suivi de la station d'épuration sera en grande partie réalisé par les élus de la commune de Graix.

L'altitude relativement élevée du hameau de la Batterie et les hivers rigoureux sur ce secteur ne nuiront pas au fonctionnement de ce type de station d'épuration qui peut se retrouver jusqu'à des altitudes atteignant les 1 200 mètres.

L'aboutissement du projet d'assainissement du hameau de la Batterie démontre la volonté des petites communes se situant sur l'amont du bassin versant à œuvrer pour l'amélioration de la qualité des cours d'eau du territoire.

Et les nouvelles

Le Syndicat de
assure auprès
des collectivités
technique et ad
les projets d'a
(diagnostic, mise e
construction ou
stations d'ép



Station d'épuration
du hameau de la Batterie à Graix



Premier bassin
de traitement



Deuxième bassin de traitement

Elimination d'eaux claires parasites



Travaux d'assainissement sur St Sauveur-en-Rue

s collectivités ?

s Trois Rivières
de l'ensemble
s une assistance
ministrative pour
ssainissement
n place de réseaux,
rénovation des
ourations...).

Amélioration de la qualité de l'eau de la Cance à Villevocance

La station d'épuration intercommunale de Villevocance, traitant les eaux usées de Villevocance, Vocance et Vanosc, présentait un fonctionnement déficient. Le traitement des eaux usées n'étant plus optimale, il entraînait un impact sur la rivière Cance.

Afin de répondre à cette problématique, le choix technique s'est porté sur le raccordement à la station d'épuration Acantia à Annonay.



Réalisation de la tranchée pour la mise en place de la canalisation de transfert entre Villevocance et Annonay

Ainsi, les travaux de mise en place d'un poste de refoulement des eaux usées et de pose de canalisation de transfert entre Villevocance et Annonay ont été effectués durant le printemps et l'été 2011, tout comme le démantèlement de l'ancienne station d'épuration.

Depuis septembre 2011, toutes les eaux usées des 3 communes sont traitées à la station d'épuration Acantia à Annonay.

La qualité de l'eau de la Cance va donc s'améliorer progressivement puisqu'un « point noir environnemental » a été supprimé.



Poste de refoulement à Villevocance

Quelques chiffres...

- Coût de l'opération : 790 556 € TTC
- Aides publiques pour la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay : 527 000 € (Conseil Général de l'Ardèche, Région Rhône-Alpes et Agence de l'Eau)
- Participation de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay : 263 556 €



De nombreuses collectivités ont engagé, suite à la réalisation de diagnostics d'assainissement, des campagnes de travaux visant à l'élimination des eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement.

Les eaux claires parasites peuvent être définies comme des « eaux propres » (eaux pluviales, infiltrations...) se trouvant par erreur dans les réseaux d'assainissement.

Ces eaux entraînent un dysfonctionnement des réseaux (surcharges, déversements au milieu naturel) ou perturbent le fonctionnement des stations d'épuration.

Au cours de l'année 2011, des travaux d'élimination d'eaux claires parasites ont notamment été engagés sur les communes de Boulieu, Saint Clair, Saint Marcel, Saint Sauveur-en-Rue et Vocance.

Les travaux consistent généralement à séparer l'eau usée de l'eau pluviale, à remplacer des tronçons défectueux (casses, racines...) ou à procéder à des reprises ponctuelles (canalisations, regards de visites...).



Travaux d'assainissement sur Boulieu





Jeu concours

Afin d'associer le jeune public, le Syndicat des Trois Rivières propose des jeux destinés aux enfants.

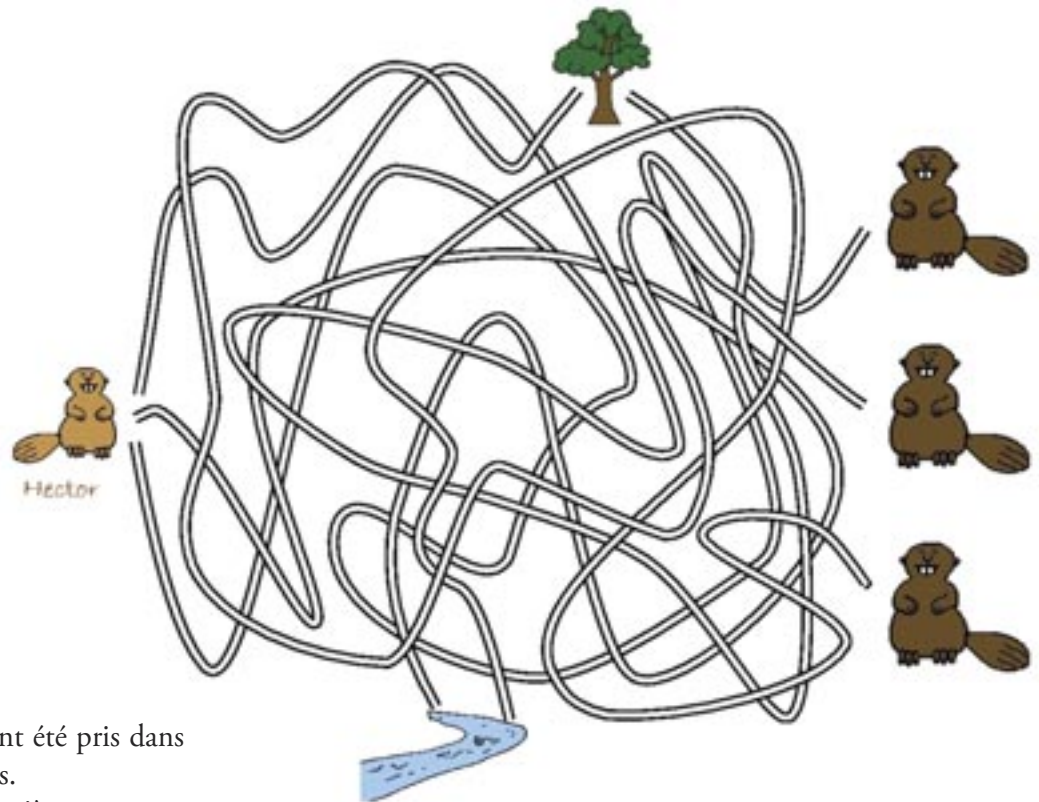
Les participants doivent renvoyer le bulletin ci-dessous, dûment complété, avant le 20 janvier 2012, le cachet de la poste faisant foi. Il ne sera accepté qu'un seul bulletin par enfant.

Les prix sont les suivants :

- 1^{er} prix : Caisse à outils de jardin
- 2^e prix : Jeu "Tableau magnétique animaux"
- 3^e prix : Mon premier atlas
- 4^e prix : Livre "Bonjour la nuit"
- 5^e prix : Cerf-volant

Fil à suivre

Hector le Castor a perdu sa maman. Aide-le à retrouver son chemin (le plus court). Colorie le chemin qui mène à la maman d'Hector et entoure-la.



Où es-tu ?

Ces deux morceaux d'images ont été pris dans les photos des pages précédentes.

Retrouve les photos des photos entières.

Note le numéro des pages en dessous.



Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Un tirage au sort des bulletins comportant les bonnes réponses aux deux jeux sera effectué le 30 janvier 2012 pour déterminer les 5 gagnants. Chaque gagnant sera avisé personnellement du résultat.

Les réponses sont à envoyer au :
Syndicat des Trois Rivières
Château de la Lombardière - BP 8
07 430 DAVEZIEUX.

Les réponses expédiées après le 20 janvier 2012 ne seront pas prises en considération.

Page :

Page :